



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

**Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt BOURGOGNE**  
4 bis rue Hoche

BP 87865  
21078 DIJON CEDEX

**Service Régional de la formation et  
du développement**

**Mr PARENT MATHIAS**

5 Rue grande rue

grande rue  
**21630 POMMARD**

## ATTESTATION

Le Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt BOURGOGNE  
atteste que :

**Mr PARENT MATHIAS**

Né(e) le 30/05/1990 à DIJON (COTE D'OR)

est titulaire du (des) certificat(s) individuel(s) produits phytopharmaceutiques :

**Spécialité :** Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur (exploitation agricole)(DEA)

Numéro de certificat : OF-0154-20490

Délivré le : 27/02/2013 par le Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt BOURGOGNE.

Date limite de validité : 27/02/2023.

Certains certificats permettent l'obtention directe d'un ou plusieurs autre(s) certificat(s). Dans le cas où le certificat obtenu donne accès à un autre certificat (cf. annexe " OBTENTION DIRECTE DE CERTIFICAT(S) "), vous êtes dispensé(e) de solliciter l'attestation relative au(x) certificat(s) obtenu(s) directement.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à DIJON, le 19/01/2015

**Directeur Régional de  
l'Alimentation de l'Agriculture  
et de la Forêt  
BOURGOGNE**

La Chef du Service Régional  
Formation et Développement

**M. ASDRUBAL**

## **ANNEXE : OBTENTION DIRECTE DE CERTIFICAT(S)**

Vous êtes titulaire d'un ou plusieurs des certificats suivants ; celui(ceux)-ci intègre(nt) les connaissances d'un ou plusieurs autre(s) certificat(s) qu'il est donc inutile de solliciter.

Le certificat **Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (CSPP)** intègre les connaissances des certificats suivants :

- Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques-Produits grand public (PGP)
- Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques-Distribution produits professionnels (PP)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur en exploitation agricole (DEA)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en exploitation agricole (OPEA)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur en travaux et services (DTS)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en travaux et services (OPTS)

Le certificat **Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques-Produits grand public (PGP)** intègre les connaissances des certificats suivants :

- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en exploitation agricole (OPEA)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en travaux et services (OPTS)

Le certificat **Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques-Distribution produits professionnels (PP)** intègre les connaissances des certificats suivants :

- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en exploitation agricole (OPEA)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en travaux et services (OPTS)

Le certificat **Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur en exploitation agricole (DEA)** intègre les connaissances des certificats suivants :

- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en exploitation agricole (OPEA)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en travaux et services (OPTS)

Le certificat **Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en exploitation agricole (OPEA)** intègre les connaissances du certificat suivant :

- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en travaux et services (OPTS)

Le certificat **Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur en travaux et services (DTS)** intègre les connaissances des certificats suivants :

- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur en exploitation agricole (DEA)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en exploitation agricole (OPEA)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en travaux et services (OPTS)

Le certificat **Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en travaux et services (OPTS)** intègre les connaissances du certificat suivant :

- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en exploitation agricole (OPEA)

Le certificat **Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Applicateur en collectivités territoriales (ACT)** intègre les connaissances du certificat suivant :

- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Applicateur opérationnel en collectivités territoriales (AOCT)